



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°48/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : vote du Budget primitif 2026 – Budget annexe du SIEOM

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2026 pour le budget annexe du SIEOM qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	6 437 391,00 €
Recettes	6 437 391,00 €

Investissement

Dépenses	2 013 279,43 €
Recettes	2 013 279,43 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2026 pour le budget annexe du SIEOM.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES EN BRAY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE

Service d'élimination et de traitement des déchets ménagers et assimilés

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIEOM de la communauté de communes des 4 rivières en Bray. Elle est affichée au siège de la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 5 mars 2026 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au siège de la CC4R aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté d'optimiser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants en trouvant des pistes d'économies afin de ne pas avoir recours à une hausse de la fiscalité et de tendre à dégager de l'excédent permettant de financer les projets d'investissement avec un recours minimum à l'emprunt.

I - La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du SIEOM.

Elles représentent, pour 2026, 6 437 391 €. Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par les salaires du personnel, les prestations de services, les achats de matières premières et de fournitures et les intérêts des emprunts.

L'excédent reporté est de 1 459 390.46 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

<u>DEPENSES</u>	<u>BP 2026</u>
011. Charges à caractère général	5 011 997.23 €
012. Charges de personnel et frais assimilés	809 700 €
023. Virement à la section d'investissement	- €
042. Opérations d'ordres de transfert entre sections	408 400 €
65. Autres charges de gestion courante	165 020 €
66. Charges financières	10 510.77 €
67. Charges exceptionnelles	20 000 €
68. Dotations aux amortissements et aux provisions	11 763 €
TOTAL	6 437 391 €

<u>RECETTES</u>	<u>BP 2026</u>
002. Résultat d'exploitation reporté	1 459 390.46 €
013. Atténuations des charges	22 000 €
042. Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000 €
70. Ventes de produits, prestations de services	4 560 000.54 €
74. Subvention d'exploitation	340 000 €
75. Autres produits de gestions courantes	500 €
76. Produits financiers	5 500 €
77. Produits exceptionnels	- €
78. Reprises sur amortissements et provisions	- €
TOTAL	6 437 391 €

Les charges du personnel représentent 12.6 % des dépenses de gestion des services du SIEOM.

Les dépenses de fonctionnement de gestion des services augmentent de 21 % par rapport au CFU 2025. Cette prévision de dépense supplémentaire est expliquée par la nécessité d'anticiper les augmentations régulières des marchés en cours (indexés), les augmentations

des coûts de fonctionnement (électricité, carburant, matière première etc...) et prise en compte de la hausse programmée de la TGAP.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement :

- Au produit de la redevance incitative,
- À l'accès des professionnels en déchetterie,
- À l'accès des structures extérieures au quai de transfert,
- Aux soutiens financiers des Eco-Organismes,
- Aux produits du rachat des matériaux issus de la collecte sélective et des déchetteries

Les recettes totales sont équilibrées avec les dépenses, soit 6 437 391 € pour 2026.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du SIEOM à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour les usagers du SIEOM, l'investissement à trait, à tout ce qui contribue à améliorer le service.

Le budget d'investissement du SIEOM de la communauté de communes des 4 rivières en Bray regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : Il s'agit des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réalisation de travaux sur les déchetteries).

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2026 sont les suivants :

- L'acquisition des bacs roulants pour les ordures ménagères et les recyclables
- Les frais d'études pour l'extension des bureaux du SIEOM et une nouvelle déchetterie
- La réhabilitation et l'extension des bureaux du SIEOM
- Les travaux de réhabilitation du pont bascule (bornes, capteurs et logiciel)
- Les garde-corps pour les bennes gravats
- Acquisition d'une tractopelle
- Matériel informatique pour le télétravail
- Acquisition nouveaux conteneurs pour la recyclerie sur les déchetteries de Gournay-en-Bray et Serqueux

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	BP 2026
040. Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000 €
041. Opérations patrimoniales	- €
10. Dotations, fonds divers et réserves	- €
13. Subventions d'investissement	- €
16. Emprunts et dettes assimilés	66 800 €
20. Immobilisations incorporelles	54 500 €
21. Immobilisations corporelles	1 841 979.43 €
23. Immobilisations en cours	€
27. Autres immobilisations financières	- €
TOTAL	2 013 279.43 €

RECETTES	BP 2026
001. Solde d'exécution de la section d'investissement	1 525 879.43 €
040. Opérations d'ordre de transfert entre sections	408 400 €
041. Opérations patrimoniales	- €
10. Dotations, Fonds divers et réserves	30 000 €
13. Subventions d'investissement	- €
16. Emprunts et dettes assimilés	- €
27. Autres immobilisations financières	49 000 €
TOTAL	2 013 279.43 €

Les dépenses réelles d'investissement 2026 représentent 2 013 279.43 €

Les recettes réelles d'investissement 2026 représentent 79 000 € auxquelles s'ajoutent les amortissements 408 400 € et l'excédent reporté 1 525 879.43 €.

A Gournay en Bray, le **06 MARS 2026**

Le Président, Éric PICARD

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 076-200069730-20260305-48_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°49/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 budget annexe du SIEOM

le conseil communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 1 613 551.79 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 1 539 566.98 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : -87 672.36 €
Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : -80 176.52 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 258 941.92 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 076-200069730-20260305-48_2026-DE

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 459 390,46 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°49/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 budget annexe du SIEOM

le conseil communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 1 613 551.79 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 1 539 566.98 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : -87 672.36 €
Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : -80 176.52 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 258 941.92 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 076-200069730-20260305-49_2026-DE

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 459 390.46 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°50/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : CFU 2025 du Budget annexe du Service Intercommunal d'Élimination des Ordures Ménagères (SIEOM)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget du SIEOM ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

M. le Président n'ayant pas pris part au vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025,
- DONNE pouvoir à M. le président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du SIEOM comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 5 299 273.57 €

Recettes : 5 219 097.05 €

Solde d'exécution : - 80 176.52 €

Excédent Reporté 2024 : 1 539 566.98 €

Excédent Global de Clôture : 1 459 390.46 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 778 246.88 €

Recettes : 690 574.52 €

Solde d'exécution : - 87 672.36 €

Excédent reporté 2024 : 1 613 551.79 €

Excédent Global de Clôture : 1 525 879.43 €

R.A.R. en Dépenses : 258 941.92 €

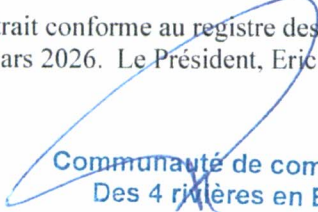
RAR en Recettes : 0 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.


Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES EN BRAY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE (SIEOM)

Service d'élimination et de traitement des déchets ménagers et assimilés

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIEOM de la communauté de communes des 4 rivières en Bray. Elle est affichée au siège de la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray.

Le Compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

I - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du SIEOM.

Les principales dépenses et recettes de la section :

<u>DEPENSES</u>	BP 2025	CFU 2025
011. Charges à caractère général	4 950 547 €	3 778 256.95 €
012. Charges de personnel et frais assimilés	885 250 €	763 432.65 €
022. Dépenses imprévues	69 270 €	-€
023. Virement à la section d'investissement	- €	- €
042. Opérations d'ordres de transfert entre sections	586 500 €	586 455.46 €
65. Autres charges de gestion courante	260 020 €	144 794.09 €
66. Charges financières	19 000 €	11 999.25 €
67. Charges exceptionnelles	80 000 €	14 335.17 €
68. Dotations aux amortissements et aux provisions	- €	- €
TOTAL	6 850 587 €	5 299 273.57 €

<u>RECETTES</u>	BP 2025	CFU 2025
002. Résultat d'exploitation reporté	1 539 566.98 €	1 539 566.98 €
013. Atténuations des charges	15 000 €	4 378.22 €
042. Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000 €	47 187.95 €
70. Ventes de produits, prestations de services	4 461 600 €	4 630 671.94 €
74. Subvention d'exploitation	696 000.02 €	433 326.21 €
75. Autres produits de gestions courantes	500 €	7 866.47 €
76. Produits financiers	6 150 €	6 125.52 €
77. Produits exceptionnels	- €	73 702.58 €
78. Reprises sur amortissements et provisions	16 000 €	15 838.16 €
TOTAL	6 784 817 €	6 758 664.03 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, les prestations de services d'enlèvement et de traitement des déchets et assimilés, les achats de matières premières et de fournitures et les intérêts des emprunts.

Les charges du personnel représentent 14.4 % des dépenses de gestion des services du SIEOM.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 10% par rapport à 2024.

Les recettes de fonctionnement représentent, 5 219 097.05 € pour l'excédent d'exploitation reporté de 1 539 566.98 €.

Elles correspondent essentiellement

- Au produit de la redevance incitative
- A l'accès des professionnels en déchetterie,
- A l'accès des structures extérieures au quai de transfert et à la déchetterie de la Feuillie,
- Aux soutiens financiers des Eco-organismes

II. La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du SIEOM à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour les usagers du SIEOM, l'investissement a trait, à tout ce qui contribue à améliorer le service.

Le budget d'investissement du SIEOM de la communauté de communes des 4 rivières en Bray regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : Il s'agit des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réalisation de travaux sur les déchetteries).

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2025 sont les suivants :

- Acquisition de bacs OMR et recyclables pour de nouvelles dotations ou remplacement de bacs cassés
- Renouvellement des colonnes à verre
- Acquisition de bennes de déchetteries
- Construction d'un garage à la déchetterie de La Feuillie
- Création de la nouvelle plateforme déchets verts de la déchetterie de Gournay
- Création d'un vestiaire mixte au SIEOM
- Renouvellement conteneur Recyclerie de La Feuillie
- Renouvellement des caméras de vidéoprotection
- Prestation d'accompagnement pour le renouvellement des marchés
- Mise aux normes des déchetteries
- Divers entretiens et réparations nécessaires à la sécurité des biens et des personnes

Les principales dépenses réalisées en 2025 sont :

- Acquisition de 130 colonnes à verre
- Acquisition de 12 bennes 37 m3 et 6 bennes 15 m3

- Acquisition des bacs OMR et recyclables
- Création vestiaires mixtes
- Travaux d'électrification
- Acquisition d'un tracteur tondeuse
- Achat conteneurs déchets dangereux suite incendie déchetterie de Serqueux
- Achat blocs béton pour sécurisation plateforme déchets verts de Gournay-en-Bray et pour la nouvelle plateforme
- Acquisition compacteur ferrailles pour la déchetterie de Gournay-en-Bray
- Engagement des travaux de construction de la plateforme déchets verts de la déchetterie de Gournay
- Accompagnement pour le renouvellement des marchés de transport et traitement des déchets de déchetteries
- Réparation des garde-corps des déchetteries

Les principales dépenses et recettes de la section

<u>DEPENSES</u>	TOTAL BP 2025	CFU 2025
020. Dépenses imprévues	99 500 €	- €
040. Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000 €	47 187.95 €
041. Opérations patrimoniales	- €	- €
10. Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
13. Subventions d'investissement	- €	- €
16. Emprunts et dettes assimilés	78 727 €	78 692.99 €
20. Immobilisations incorporelles	51 500 €	3 600 €
21. Immobilisations corporelles	1 276 081.08 €	648 765.94 €
23. Immobilisations en cours	166 500 €	- €
27. Autres immobilisations financières	- €	- €
TOTAL	1 722 308.08 €	778 246.88 €

<u>RECETTES</u>	TOTAL BP 2025	CFU 2025
001. Solde d'exécution de la section d'investissement	1 613 551.79 €	1 613 551.79 €
040. Opérations d'ordre de transfert entre sections	586 500 €	586 455.46 €
041. Opérations patrimoniales	- €	- €
10. Dotations, Fonds divers et réserves	30 000 €	55 139.46 €
13. Subventions d'investissement	- €	- €
16. Emprunts et dettes assimilés	- €	- €
27. Autres immobilisations financières	49 000 €	48 979.60 €
TOTAL	2 279 051.79 €	2 304 126.31 €

Les dépenses réelles d'investissement 2025 représentent 778 246.88 €

Les recettes réelles d'investissement 2025 représentent 104 119.06 € auxquelles s'ajoutent les amortissements 586 455.46 € et l'excédent reporté 1 613 551.79 €.

III – Etat de la dette :

L'encours de la dette total du SIEOM est de 612 026 € au 31/12/2025. La charge de la dette annuelle (capital +intérêt) représente 1.67 %.

A Gournay en Bray, le 06 MARS 2026

Le Président

Eric PICARD

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°51/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : vote du Budget primitif 2026 – Budget annexe de l'Office de Tourisme des 4 Rivières en Bray

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2026 pour le budget annexe de l'Office de Tourisme qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	272 830.00 €
Recettes	272 830.00 €

Investissement

Dépenses	23 696.00 €
Recettes	23 696.00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2026 pour le budget annexe de l'Office de Tourisme des 4 Rivières en Bray.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES EN BRAY
Office du Tourisme des 4 Rivières en Bray

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour l'Office de Tourisme des 4 Rivières en Bray ; elle sera affichée dans les locaux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 05 mars 2026 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au siège de la CC4R aux heures d'ouvertures des bureaux.

Par délibération n°147-2024 du 12 décembre 2024, le conseil communautaire a décidé la reprise en régie de la gestion de l'Office du tourisme des 4 rivières en Bray, jusque-là gérée par l'association « tourisme des 4 rivières ».

Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une meilleure gestion humaine, organisationnelle, et financière.

Les sections d'exploitation et d'investissement structurent le budget annexe de l'office du tourisme, qui devient un service propre à la CC4R. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation), incluant notamment les prestations de service, comme l'entretien des chemins de randonnée, et les frais de personnels ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à la mise en œuvre de projets structurants comme réfection du site internet de l'office du tourisme, le balisage des boucles de Trail.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement de l'Office du Tourisme permet d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'Office.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux produits de recettes de la taxe de séjour, de la vente de prestations et d'objets de la boutique et de subvention versée par le budget principal.

Elles représentent, pour 2026, 272 830 € ;

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, les prestations de services, les achats et fournitures courants.

Le total des dépenses de fonctionnement pour 2026 représente 272 830 €.

Le total des recettes de fonctionnement pour 2026 représente 272 830 €.

b) Les principales dépenses de la section :

Chapitre / Article	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	132 630
012	Charges de personnels	135 500
014	Atténuations de produits	- €
65	Autres charges de gestion courante	4 700 €
66	Charges financières	-€
67	Charges exceptionnelles	-€
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	-€
Sous-totaux dépenses réelles		272 830 €
042	Opérations d'ordre	-€
Sous-totaux		
023	Virement à la section d'investissement	0
TOTAUX		272 830 €

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

En dépenses, le BP 2026 prévoit des dépenses de reste à réaliser pour un montant de 23 696 € (balisage des boucles de trail prévu en 2025).

En recettes, la section est équilibrée par les subventions (reste à réaliser pour un montant de 12 826 € et d'un besoin de financement en 1068 pour 10 870 €)

Au total la section d'investissement du budget primitif 2026 est équilibrée en dépenses et en recettes à 23 696 €.

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Balisage des boucles de Trail

Fait à Gournay-en-Bray, le **09 MARS 2026**

Le Président,


Éric PICARD

c) Les principales recettes de la section :

Chapitre / Article	Libellé	BP 2026
O13	Charges à caractère général	-€
70	Ventes, prestations	5 200 €
73	Produits issus de la fiscalité	50 000
74	Subventions d'exploitation	9 000
75	Autres produits de gestion courante	184 189
77	Produits exceptionnels	0
78	Reprises sur amortissements et provisions	0
Sous-total recettes réelles		248 389 €
O42	Opérations d'ordre	0
Sous-total		
002	Excédent antérieur reporté	24 441
TOTAUX		272 830 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement de l'Office du Tourisme consiste essentiellement à est liée aux projets de l'office à moyen ou long terme. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de l'Office du Tourisme des 4 Rivières en Bray regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment de la réfection du site internet, ou encore le balisage des boucles de trail.

- en recettes : Il s'agit des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus



Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 076-200069730-20260305-52_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°52/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : affectation du résultat budget annexe de l'office du tourisme.

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0.00 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : 0.00 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 35 312.66 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 23 695.69 €

En recettes pour un montant de : 12 825.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 10 870.69 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 076-200069730-20260305-52_2026-DE

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 10 870.69 €

Ligne 002 :

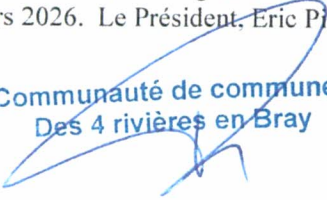
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 24 441.97 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°53/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : CFU 2025 du Budget annexe de l'Office de Tourisme des 4 Rivières en Bray

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget de l'Office de Tourisme des 4 Rivières ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

M. le Président n'ayant pas pris part au vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025,
- DONNE pouvoir à M. le président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- ARRETE le Compte Financier Unique 2025 de l'Office de Tourisme des 4 Rivières en Bray comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 252 256.55 €
Recettes : 287 569.21 €
Solde d'exécution : 35 312.66 €
Excédent Reporté 2024 : 0 €
Excédent Global de Clôture : 35 312.66 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €
Solde d'exécution : 0 €
Excédent reporté 2024 : 0 €
Excédent Global de Clôture : 0 €
R.A.R. en Dépenses : 23 695.69 €
RAR en Recettes : 12 825.00 €
DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES EN BRAY
Office du Tourisme des 4 Rivières en Bray

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget de l'Office de Tourisme des 4 Rivières en Bray ; elle est affichée au siège de la CC4R 2, avenue de la Garenne, à Gournay en Bray.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

I - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'Office de Tourisme des 4 Rivières en Bray.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Chapitre / Article	Libellé	BP 2025 + DM	CFU 2025
O11	Charges à caractère général	139 990	139 021.14
O12	Charges de personnels	113 200	110 532.34
O14	Atténuations de produits	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	3 518	2 703.07
66	Charges financières	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	- €	- €
Sous-totaux dépenses réelles		256 708	252 256.55
Sous-totaux		0	0
O23	Virement à la section d'investissement	15 000	0
TOTAUX		271 708	252 256.55

Recettes

Chapitre / Article	Libellé	BP 2025	CFU 2025
O13	Charges à caractère général	- €	- €
70	Ventes, prestations	1 200	6 706.11
73	Produits issus de la fiscalité	50 000	60 404.65
74	Subventions d'exploitation	9 000	9 000
75	Autres produits de gestion courante	211 508	211 458.45
77	Produits exceptionnels		
78	Reprises sur amortissements et provisions	0	0
Sous-total recettes réelles		271 708	287 569.21
Sous-total			
OO2	Excédent antérieur reporté	0	0
TOTAUX		271 708	287 569.21

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des agents, les services, les petits travaux de remplacement ou d'entretien, les achats courants et de fournitures.

Les salaires représentent 44 % des dépenses réelles.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux recettes de la taxe de séjour, de la vente de prestations et d'objets de la boutique et de subvention versée par le budget principal.

II. La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement de l'Office du Tourisme consiste essentiellement à est liée aux projets de l'office à moyen ou long terme. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de l'Office du Tourisme des 4 Rivières en Bray regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment de la réfection du site internet, ou encore le balisage des boucles de trail.
- en recettes : Il s'agit des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses du compte financier unique en investissement sont de 0 €.

Les restes à réaliser (dépenses engagées à reporter au budget 2026) : 23 695.69 €

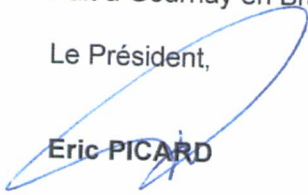
Les recettes du compte financier unique en investissement sont de 0 €

Les restes à réaliser (recettes engagées à reporter au budget 2026 / subvention) : 12 825 €

Fait à Gournay en Bray, le

09 MARS 2026

Le Président,


Eric PICARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°54/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : vote du Budget primitif 2026 – ZA de Gaillefontaine

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2026 pour la ZA de Gaillefontaine qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	297 103.35 €
Recettes	297 103.35 €

Investissement

Dépenses	441 564.59 €
Recettes	441 564.59 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2026 pour la ZA de Gaillefontaine.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray

Note de présentation brève et synthétique du Budget 2026

Budget Annexe - Zone d'Activité Communautaire de Gaillefontaine

La Zone d'Activités se situe sur la Commune de Gaillefontaine et est destinée à accueillir toutes entreprises dans le but d'une activité économique.

Les travaux à ce jour sont terminés et les terrains peuvent être vendus selon un tarif fixé à 9 € HT le m².

Une superficie d'environ 10 000 m² est disponible ;

BUDGET 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	297 103.35	297 103.35
Investissement	441 564.59	441 564.59

Fait à Gournay-en-Bray, le **06 MARS 2026**

Le Président,

Éric PICARD

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°55/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 ZAC de Gailfontaine

Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -197 126.01 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 52 664.77 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : 0.00 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 0.00 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

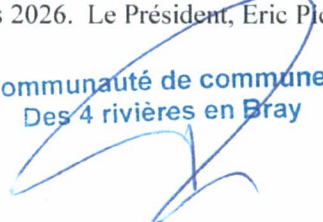
Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 52 664.77 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 076-200069730-20260305-56_1_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°56/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : CFU 2025 du Budget annexe ZA de Gaillefontaine

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la Za de Gaillefontaine ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

M. le Président n'ayant pas pris part au vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025,
- DONNE pouvoir à M. le président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la ZA de Gaillefontaine comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Solde d'exécution : 0 €

Excédent Reporté 2024 : 52 664.77 €

Déficit Global de Clôture : 52 664.77 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Solde d'exécution : 0 €

Déficit reporté 2024 : - 197 126.01 €

Déficit Global de Clôture : - 197 126.01 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



Communauté de Communes des 4 rivières en Bray

Note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique 2025

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 076-200069730-20260305-56_1_2026-DE

Budget Annexe - Zone d'Activité Communautaire de Gaillefontaine

La Zone d'Activités se situe sur la Commune de Gaillefontaine et est destinée à accueillir toutes entreprises dans le but d'une activité économique.

Les travaux à ce jour sont terminés et les terrains peuvent être vendus selon un tarif fixé à 9 € HT le m².

Une superficie d'environ 10 000 m² est disponible.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0	52 664.77
Investissement	197 126.01	0

Fait à Gournay-en-Bray, le 06 MARS 2026

Le Président,

Éric PICARD

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°57/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : vote du Budget primitif 2026 – ZA de la Feuillie

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2026 pour la ZA de la Feuillie qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	309 882.31 €
Recettes	309 882.31 €

Investissement

Dépenses	325 405.71 €
Recettes	325 405.71 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2026 pour la ZA de la Feuillie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 076-200069730-20260305-57_2026-DE

Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray

Note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique 2025

Budget Annexe - Zone d'Activité Communautaire de La Feuillie

Le Budget Annexe de la ZAC de La Feuillie se situe sur la Commune.

Il constitue un Budget Annexe de la Communauté de Communes des 4 rivières.

La Zone d'Activité est destinée à accueillir toutes entreprises souhaitant installer ou développer d'une activité économique pérenne et dynamique.

Les travaux sont entièrement terminés.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	303 920.65	306 214.04
Investissement	322 143.12	299 366.81

Fait à Gournay-en-Bray, le 06 MARS 2026

Le Président,

Éric PICARD

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°58/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : CFU 2025 du Budget annexe ZA de la Feuillie

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la ZA de la Feuillie ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

M. le Président n'ayant pas pris part au vote,

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025,
- DONNE pouvoir à M. le président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la ZA de la Feuillie comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 303 920.65 €

Recettes : 306 214.04 €

Solde d'exécution : 2 293.39 €

Déficit Reporté 2024 : - 2 198.07

Excédent Global de Clôture : 95.32 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 322 143.12 €

Recettes : 299 366.81 €

Solde d'exécution : - 22 776.31 €

Excédent reporté 2024 : 22 732.52 €

Déficit Global de Clôture : -43.79 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



Communauté de Communes des 4 rivières en Bray

Note de présentation brève et synthétique Budget 2026

Budget Annexe - Zone d'Activité Communautaire de La Feuillie

Le Budget Annexe de la ZAC de La Feuillie se situe sur la Commune.

Il constitue un Budget Annexe de la Communauté de Communes des 4 rivières.

La Zone d'Activité est destinée à accueillir toutes entreprises souhaitant installer ou développer d'une activité économique pérenne et dynamique.

Les travaux sont entièrement terminés.

BUDGET 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	309 882.31	309 882.31
Investissement	325 405.71	325 405.71

Fait à Gournay-en-Bray, le **06 MARS 2026**

Le Président,

Éric PICARD

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°59/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : affectation du résultat de l'exercice 2025 : ZA de La Feuillie.

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 22 732.52 €
Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : -2 198.07 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : -22 776.31 €
Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 2 293.39 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 076-200069730-20260305-59_2026-DE

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 95.32 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°60/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : vote du Budget primitif 2026 de la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2026 pour la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	7 609 113.00 €
Recettes	7 609 113.00 €

Investissement

Dépenses	4 801 907 €
Recettes	4 801 907 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2026 pour la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 Rivières en Bray



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES EN BRAY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes des 4 rivières en Bray ; elle sera affichée dans les locaux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 05 mars 2026 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au siège de la CC4R aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté d'optimiser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants en trouvant des pistes d'économie afin de ne pas avoir recours à une hausse de la fiscalité et de tendre à dégager de l'excédent permettant de financer les projets d'investissement avec un recours minimum à l'emprunt.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation), incluant notamment les prestations de service, et les frais de personnels ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à la mise en œuvre de projets structurants intercommunaux comme la construction de maison médicale, l'aménagement économique et touristique.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'EPCI.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux produits de recettes fiscales et

aux dotations d'intercommunalité.

Elles représentent, pour 2026, 7 609 113 € ; les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, les prestations de services, les achats et fournitures courants, les subventions.

Le total des dépenses de fonctionnement pour 2026 représente 7 609 113 €

Le total des recettes de fonctionnement pour 2026 représente 7 609 113 €

L'excédent reporté est de 2 884 691.62 €. Un versement à la section d'investissement est prévu pour un montant de 700 000 €.

b) Les principales dépenses de la section :

Chapitre / Article	Libellé	BP 2026
O11	Charges à caractère général	1 894 673
O12	Charges de personnels	1 732 200
O14	Atténuations de produits	909 402
65	Autres charges de gestion courante	1 728 849
66	Charges financières	73 300
67	Charges exceptionnelles	565
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	124
Sous-totaux dépenses réelles		6 339 113
O42	Opérations d'ordre	670 000
Sous-totaux		7 009 113
O23	Virement à la section d'investissement	600 000
TOTAUX		7 609 113

c) Les principales recettes de la section :

Chapitre / Article	Libellé	BP 2026
O13	Charges à caractère général	6 500
70	Ventes, prestations	253 500
73	Produits issus de la fiscalité	2 691 478
74	Subventions d'exploitation	1 835 677
75	Autres produits de gestion courante	446 767
77	Produits exceptionnels	500
78	Reprises sur amortissements et provisions	0
Sous-total recettes réelles		5 234 422
O42	Opérations d'ordre	190 000
Sous-total		5 424 422
OO2	Excédent antérieur reporté	2 184 691
TOTAUX		7 609 113

II. La section d'investissement**a) Généralités**

Le budget d'investissement consiste essentiellement à la poursuite des projets initiés en 2025. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Communauté de Communes des 4 rivières en Bray regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : Il s'agit des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

Pour 2026, outre les dépenses courantes de remboursement d'emprunt et de restes à réaliser, les principaux projets d'investissement portent sur la construction d'un centre dentaire à Gournay en Bray, l'entretien et la réparation des structures existantes, l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage et de terrains familiaux, l'aménagement du PEM de Serqueux et le versement de fonds de concours aux communes pour aider à l'investissement.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

En dépenses, le BP 2026 prévoit des dépenses des projets commencés en 2025 (fonds de concours, l'aire d'accueil des gens du voyage et de terrains familiaux), les remboursements de capital d'emprunt en cours, du renouvellement de matériel de bureau et d'informatique, le financement des études.

En recettes, la section est équilibrée par les subventions à percevoir, le cumul des excédents reportés et des emprunts.

Au total la section d'investissement du budget primitif 2026 est équilibrée en dépenses et en recettes à 4 801 907 €.

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Subventions aux communes pour soutenir les investissements structurants
- Soutien à l'investissement pour aménagement des locaux du SDIS de Gournay
- Etude et travaux d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage et de terrains familiaux
- Étude et travaux du Pôle d'échange Multimodal de la Gare de Serqueux
- Construction d'un cabinet dentaire à Gournay-en-Bray
- Travaux à la gendarmerie de Gournay en Bray
- Nouvelle brigade de Gendarmerie / terrain + bâtiment
- Travaux à la structure multi accueil de Gournay en Bray
- Versement d'une subvention pour la construction de la piscine de Forges les Eaux
- Versement d'une subvention pour la création d'un stand de tir

Fait à Gournay-en-Bray, le **06 MARS 2026**

Le Président,

Éric PICARD

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°61/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : CFU 2025 du Budget principal de la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

M. le Président n'ayant pas pris part au vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025,
- DONNE pouvoir à M. le président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- ARRETE le Compte Financier Unique 2025 de la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 4 795 751.05 €
Recettes : 5 516 326.19 €
Solde d'exécution : 720 575.14 €
Excédent Reporté 2024 : 2 164 116.48 €
Excédent Global de Clôture : 2 884 691.62 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 1 307 081.11 €
Recettes : 749 602.38 €
Solde d'exécution : - 557 478.73 €
Excédent reporté 2024 : 1 774 829.28 €
Excédent Global de Clôture : 1 217 350.55 €
R.A.R. en Dépenses : 537 863.07 €
RAR en Recettes : 84 632.36 €
DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 076-200069730-20260305-61_2026-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES EN BRAY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est affichée au siège de la CC4R 2, avenue de la Garenne, à Gournay en Bray.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

I - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la CC4R.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Chapitre / Article	Libellé	BP 2025 + DM	CA 2025
O11	Charges à caractère général	2 064 444	936 996.60
O12	Charges de personnels	1 135 850	1 061 341.54
O14	Atténuations de produits	910 000	812 283
65	Autres charges de gestion courante	1 866 875	1 572 548.16
66	Charges financières	156 770	112 955.03
67	Charges exceptionnelles	1 000	144.13
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000	9.73
Sous-totaux dépenses réelles		6 135 939	4 496 278.19
O42	Opérations d'ordre	311 400	299 472.86
Sous-totaux		6 447 339	4 795 751.05
O23	Virement à la section d'investissement	600 000	0
TOTAUX		7 047 339	4 795 751.05

Recettes

Chapitre / Article	Libellé	BP 2025	CA 2025
O13	Charges à caractère général	19 498	37 275.08
70	Ventes, prestations	307 050	260 878.81
73	Produits issus de la fiscalité	2 645 000	3 010 654.88
74	Subventions d'exploitation	1 369 195	1 566 246.18
75	Autres produits de gestion courante	403 577	502 580.42
77	Produits exceptionnels	402	401.87
78	Reprises sur amortissements et provisions	0	0
Sous-total recettes réelles		4 744 722	5 378 037.24
O42	Opérations d'ordre	138 500	138 288.95
Sous-total		4 883 222	5 516 326.19
002	Excédent antérieur reporté	2 164 117	2 164 117
TOTAUX		7 047 339	7 680 443.19

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, les prestations de services, les petits travaux de remplacement ou d'entretien, les achats courants et de fournitures et les intérêts des emprunts.

Les salaires représentent 22.13 % des dépenses réelles.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux recettes fiscales issues des imports locaux (Taxes sur le foncier bâti et non bâti, habitation, GEMAPI, CVAE), aux dotations d'état et organismes (CAF, MSA).

Les autres recettes de cette section sont les revenus des immeubles, les remboursements de frais sur arrêt maladie des agents et les paiements des factures et loyers.

II. La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la CC4R à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Les projets de la CC4R doivent porter sur des investissements à caractères structurants pour l'ensemble du territoire qui ne pourraient être portés par une commune seule et qui répondent à un besoin commun de service public.

Le budget d'investissement de la Communauté de Communes des 4 rivières en Bray regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : Il s'agit des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et des emprunts.

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2025 étaient les suivants :

- Versement de fonds de concours aux communes pour aider à l'investissement
- Travaux de mise aux normes de la crèche Amstramgram à Forges les Eaux
- Etude pour les travaux de la gendarmerie de Gournay en Bray
- Etude pour les travaux du PEM de Serqueux
- Réhabilitation de la MSP de Gournay en Bray
- Etude pour la création d'un centre dentaire

Les dépenses du compte financier unique en investissement sont de 1 307 081.11 €.

Les restes à réaliser (dépenses engagées à reporter au budget 2026) : 537 863.07 €

Les recettes du compte financier unique en investissement sont de 749 602.38 €

Les restes à réaliser (recettes engagées à reporter au budget 2026 / solde subvention) : 84 632 €

III – Etat de la dette :

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la CC4R représente 157 904.29 €.

L'encours de la dette total est de 2 000 085.17 € au 31/12/2025. Le taux d'endettement (encours dette/ Recettes réelles de fonctionnement) représente 36.26 %.

Fait à Gournay en Bray, le 06 MARS 2026

Le Président,

Eric PICARD

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°62/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 du budget principal de la CC4R.

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 1 774 829.28 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 2 164 116.48 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : -557 478.73 €
Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 720 575.14 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 537 863.07 €
En recettes pour un montant de : 84 632.36 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 076-200069730-20260305-62_2026-DE

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 700 000.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 2 184 691.62 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray